



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 15 novembre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme AVENA et M. BOURNY

M. François REBSAMEN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Elisabeth BIOT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Claude PINON, M. Louis LAURENT, M. Stéphan CLAUDET, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY pouvoir à M. Bernard RETY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - IFORE Bourgogne - Poursuite du soutien financier

Dès septembre 2004, le Conseil de Communauté a apporté son soutien financier à l'IFORE Bourgogne pour la mise en place de la Bourse des PME et pour le suivi des PME menant à des opérations de transmission et de reprise d'entreprises. Cet engagement s'est traduit par une convention signée le 4 octobre 2004 précisant les modalités de versement de la participation du Grand Dijon.

Si le dispositif mis en place par l'IFORE a fait preuve de son efficacité, il est apparu qu'il fallait à très court terme, envisager de passer à la vitesse supérieure pour accélérer les services rendus en la matière tant aux cédants qu'aux repreneurs.

Il a donc été convenu qu'à l'issue de la convention, il soit mis en place sous la tutelle de la région, une structure associative fédératrice, élargie à de nouvelles organisations et à de nouveaux partenaires.

Dans l'attente de la création de cette dernière, la convention passée avec l'IFORE a été prolongée par trois avenants successifs. A fin juin 2007, date d'expiration du dernier avenant, le bilan suivant peut être établi :

Bilan Septembre 2004 – Juin 2007

<i>Document contractuel</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Convention du 04/10/04 <i>Période 09/04 – 08/05</i>	10 Bilan Ifore : 12 dossiers T.R., dont 10 sur le territoire de l'agglomération	17.500 € Versements effectués en octobre 2004 et juin 2005
Avenant n° 1 du 13/10/05 <i>Période 09/05 – 02/06</i>	5 Bilan Ifore : 8 dossiers T.R., dont 7 sur le territoire de l'agglomération	8.750 € Versement effectué en novembre 2005
Avenant n° 2 du 10/07/06 <i>Période 03/06 – 12/06</i>	8 Bilan Ifore : 30 dossiers T.R., dont 16 sur le territoire de l'agglomération	14.500 € Versement effectué en septembre 2006
Avenant n° 3 du 05/01/07 <i>Période 01/07 – 06/07</i>	5 Bilan Ifore : 19 dossiers T.R., dont 10 sur le territoire de l'agglomération	8.750 € Versement effectué en mai 2007
	28	49.500 €

(T.R. Transmission – Reprise)

Globalement, l'IFORE Bourgogne a traité 69 dossiers de transmission – reprise d'entreprises en Bourgogne au cours de la période de référence.

Sur ces 69 dossiers, 43 concernent des entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise a apporté son soutien pour l'équivalent de 28 dossiers, soit une subvention globale de 49.500 €.

D'autres financements de collectivités (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte d'Or) et de partenaires (Banques, CGPME) ont permis à l'IFORE de poursuivre son action. Ces partenariats ont été reconduits jusqu'à ce jour.

En mai dernier, cet organisme sollicite à nouveau le Grand Dijon pour un soutien financier au titre du 2ème semestre 2007, arguant que le portail unique de la transmission est toujours en attente de création par la Région Bourgogne, et ce dans le cadre de son programme « J'entreprends en Bourgogne ».

Compte tenu des résultats engrangés par l'IFORE Bourgogne, il est proposé que le Grand Dijon reconduise son partenariat jusqu'à fin 2007, à hauteur de 8.750 €, soit l'équivalent de 5 dossiers de transmission – reprise d'entreprises.

Sur la base du budget prévisionnel présenté par l'organisme pour le second semestre 2007, le montant de l'aide sollicitée représente 10,3 % des dépenses globales s'élevant à 85.000 €.

Il sera demandé à l'IFORE Bourgogne de produire un rapport d'activités faisant état du nombre de contacts pris, mais également apportant des éléments d'appréciation de la mission conduite par l'association. En complément de ces éléments, l'IFORE Bourgogne présentera à travers un exemple concret, les démarches effectuées concourant à la réussite d'une opération de transmission reprise.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de reconduire** le partenariat avec l'IFORE Bourgogne jusqu'à la fin 2007, en lui attribuant une subvention complémentaire de 8.750 € ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 4 à la convention du 4 octobre 2004 passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et l'IFORE Bourgogne, fixant les modalités de versement de cette participation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2007.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

Pour extrait conforme,
19 NOV. 2007
Le Président

Ricard



Publié le 16 NOV. 2007
Déposé en Préfecture le

AVENANT n° 4 A LA CONVENTION

Entre

la Communauté de l'Agglomération dijonnaise

et

l'Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne (IFORE)

Entre

- La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, domiciliée 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON, représentée par son président, en vertu d'une délibération en date du ci-après désignée « le Grand Dijon »

D'une part

Et

- L'IFORE, Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne, domiciliée 14M rue Pierre de Coubertin – Parc de Mirande – 21000 DIJON, représenté par son Président ci-après désignée « l'IFORE »

D'autre part

Il est proposé de passer l'avenant à la convention initiale :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 NOV. 2007

Article 1 : Participation financière du Grand Dijon

L'article 3 de la convention initiale est complété comme suit :

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention de 8.750 € pour permettre la poursuite de l'action de l'IFORE Bourgogne en matière de transmission - reprise conformément à l'annexe financière ci-jointe.

Le versement interviendra au vu d'un bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de cinq opérations complémentaires de transmission – reprise de PME, au cours du 2ème semestre 2007.

Ce rapport d'activités fera état du nombre de contacts pris, mais également apportera des éléments d'appréciation de la mission conduite par l'association. En complément de ces éléments, l'IFORE Bourgogne présentera à travers un exemple concret, les démarches effectuées concourant à la réussite d'une opération de transmission reprise.

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 15 NOV. 2007
DIJON, le : 19 NOV. 2007
LE PRÉSIDENT.



Article 2 : Durée

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

Prorogation de 6 mois de la convention signée en date du 4 octobre 2004 pour porter son terme au 31 décembre 2007.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise,**

Pour l'IFORE Bourgogne,

Le Président

Le Président

IFORE BOURGOGNE

BUDGET PREVISIONNEL DE JANVIER A JUIN 2007

DEPENSES

Personnel	Coût jour en €	Nbre de semaine	Coût en € sur 6 mois
Secrétariat	110	28	3000
Encadrement	1300	28	36400
Déplacement	250	28	7000
		Sous-total 1	46400
<i>Fonctionnement</i>			
Communication (maillings, presse, affichage, forums, réunions,...)			23000
Courriers, affranchissements			3 000
téléphone			1500
Imprimerie (lettres trimestrielles, cartes visite, papier en tête,...)			6000
Divers (assurance, fournitures bureau,...)			5100
		Sous-total 2	38 600
		COUT GLOBAL	85 000

RECETTES DE JANVIER A JUIN 2007		Montant
Organismes		
CGPME		15 000
REGION		8 750
CG21		15 000
CAISSE D'EPARGNE		8 750
COMADI		5 000
RADIANCE		11 750
FSE		3 000
EDF		
TOTAL		67 250

BUDGET PREVISIONNEL DE JUILLET A DECEMBRE 2007

DEPENSES

Personnel	Coût jour en €	Nbre de semaine	Coût en € sur 6 mois
Secrétariat	110	28	3000
Encadrement	1300	28	36400
Déplacement	250	28	7000
		Sous-total 1	46400
<i>Fonctionnement</i>			
Communication (maillings, presse, affichage, forums, réunions,...)			23000
Courriers, affranchissements			3 000
téléphone			1500
Imprimerie (lettres trimestrielles, cartes visite, papier en tête,...)			6000
Divers (assurance, fournitures bureau,...)			5100
		Sous-total 2	38 600
		COUT GLOBAL	85 000

RECETTES DE Juillet A Décembre 2007

RECETTES DE Juillet A Décembre 2007		Montant
Organismes		
CGPME		15 000
REGION		8 750
CG21		15 000
CAISSE D'EPARGNE		8 750
COMADI		5 000
RADIANCE		11 750
FSE		3 000
EDF		
TOTAL		67 250